MAIRIE DU FLEIX
24130

REGLEMENT INTERIEUR

SALLE René CHAUVIN

La salle ne peut contenir plus **de 110 personnes,** si ce chiffre est dépassé la Municipalité se dégage de toute responsabilité.

Les issues de secours doivent être largement dégagées, pas de stationnement de véhicules devant les accès principaux.

Un poste téléphonique est à la disposition des utilisateurs de la salle seulement pour recevoir des appels de l'extérieur, le N° est le suivant : 05 53 24 18 12, et en cas d'urgence il peut fonctionner de l'intérieur pour les appels suivants :

POMPIERS	**18**
GENDARMERIE	**17**
SAMU	**15**

Il faut faire respecter l'interdiction de fumer. Les animaux sont interdits dans la salle.

Le matériel pouvant être utilisé est le suivant :

- 12 plateaux ronds
- 12 Petites tables bois
- 40 chaises bois
- 70 chaises plastiques empilables (rouge)
- 20 tables grises
- 1 cuisinière six feux, four
- 2 réfrigérateurs
- 1 table roulante
- 1 buffet chauffant
- 2 grandes tables de cuisine inox
- sont exclus le contenu du vaisselier et des placards sous l'évier.

Un état des lieux sera fait à la remise des clés.

Les clés seront remises le samedi matin à 9h00.
(Exception pour les mariages après avis de Monsieur Le Maire)

Le demandeur s'engage à ce que la salle soit remise dans le plus grand état de propreté y compris le matériel et les toilettes. Les sols seront balayés.

Les clés seront impérativement remises à la mairie le ***lundi matin à 9h00 précises.*** Le chèque de caution ne sera rendu qu'après avoir fait l'état des lieux.

Le demandeur prend la responsabilité des dégradations qui pourraient subvenir au local et au matériel et s'engage à en supporter les frais.

ATTENTION LA SALLE EST EQUIPEE D'UN LIMITATEUR DE SON REGLE A 100 DECIBELS
INTERDICTION FORMELLE D'OUVRIR LES PORTES-FENETRES COTE RUE

(Lu et Approuvé)
Signature